



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical



Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°306/2018

**OBJET : Animation
Natura 2000 et gestion
de la fréquentation :
Missions et contrats**

Membres : 18

Présents votant : 10

Pouvoirs :

L'an deux mille dix sept, et le 27 septembre 2018

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 14 septembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Commune de Villeneuveville.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Nicole MORERE, conseillère départementale du canton de GIGNAC
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Alain SOULAYROL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS.
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Laure ROBERT, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Eric VIDAL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Valérie ROUYEYROL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

Suite au départ de la chargée de mission à 90% sur Natura 2000 et 10% sur la gestion de la fréquentation, La Présidente propose de modifier le poste en 2 postes du 01/01/2019 au 31/12/2020

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

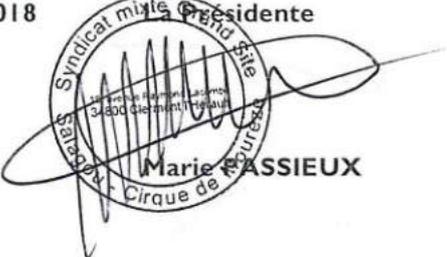
- couplant l'animation Natura 2000 avec le poste de patrouilleur équestre permettant de proposer un CDD de chargé de mission Natura 2000 et patrouilleur équestre équivalent à 90% d'un temps complet. Le temps de travail sera annualisé en fonction des impératifs du poste.
- proposant un deuxième CDD équivalent à 55% d'un temps complet pour compléter l'animation de Natura 2000 sur la partie qui ne pourra pas être réalisée par le premier CDD et reprendre les missions réalisées par l'animateur actuel sur la gestion de la fréquentation (gestion des manifestations, suivi de l'observatoire de la fréquentation, gestion du SIG, ...).

Affichée le :

Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

VALIDE le principe de continuité des missions
AUTORISE la Présidente à signer les contrats afférents à ces animations

Pour Extrait Conforme,
A Villeneuveville, le 27 septembre 2018


 Présidente
 Syndicat mixte Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze
 Marie PASSIEUX